

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERYVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTIER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.
Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 15

Votants : 50

Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Demande de subvention PASS TERRITOIRE pour une étude sur la restauration des milieux aquatiques et le maintien de la base canoé de Dugradus.

Par délibération 07022019-05, la CCBA bénéficie de la clause de revoyure de la « Convention Stations Vallées et Pôles de Nature Montagne et Monts d'Ardèche (07- 43) » du PNR des Monts d'Ardèche.

Dans ce cadre, la CCBA a déterminé un plan d'action (DEL 11042019-02) qui prévoit la recherche d'une solution au maintien du stade nautique de Dugradus tout en respectant l'obligation de rétablissement de la continuité écologique des rivières.

Afin de compléter les aides régionales (30%), la CCBA a la possibilité de déposer des demandes de subvention au Département (Fiche « Restauration et gestion des milieux aquatiques et sensibilisation aux économies d'eau » du PASS TERRITOIRES 2020) et à l'Agence de l'eau, tant pour les études que pour les travaux.

Les mairies d'Aubenas et d'Ucel participent par ailleurs aux frais d'étude. Leur participation pour les éventuels travaux sera décidée en fonction des résultats de l'étude.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES :	INV	En € HT	RECETTES :	
Action 2 : Base canoé				
Opération 2.1 - Etude pour le maintien de la base et la continuité écologique de la rivière	X	20 000	Région contrat PNR (30%)	39 000
Opération 2.2 - Travaux	X	110 000	Département (20%)	26 000
			Agence de l'Eau (20%)	26 000
			Communes (10%)	13 000
			Autofinancement	26 000
TOTAL en € HT :		130 000	TOTAL	130 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De déposer un dossier de demande d'aide au Département dans le cadre de Pass Territoire à hauteur de 26 000 € correspondant à 20% d'une dépense estimée à 130 000€,
- De déposer un dossier de demande d'aide à l'Agence de l'eau à hauteur de 26 000 € correspondant à 20% d'une dépense estimée à 130 000 €,
- D'autoriser le Président à l'ensemble des formalités nécessaires à l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 21 février 2020
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-44-
DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020